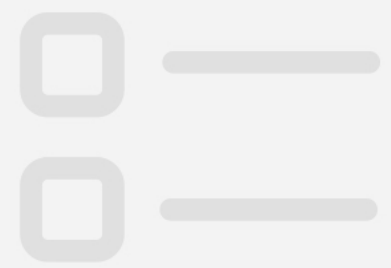




LISTES

INTERVENTIONS DU PHARMACIEN AUPRÈS DU PATIENT OU DE L'ÉQUIPE TRAITANTE



INTERVENTIONS POTENTIELLES

- Rédiger une opinion pharmaceutique ou émettre une opinion verbale.
- Recommander des mesures pharmacologiques et non pharmacologiques.
- Refuser de fournir l'ordonnance telle que rédigée et intervenir auprès du prescripteur afin d'apporter les correctifs appropriés.
- Intervenir auprès du prescripteur ou de l'équipe traitante (exemple : médecin, infirmière, inhalothérapeute, etc.) et suggérer des solutions de rechange le cas échéant, et ceci, après l'obtention du consentement du patient.
- Proposer/effectuer un suivi de la thérapie médicamenteuse.
- Intervenir devant un problème d'adhésion à la thérapie médicamenteuse en recherchant les causes (pouvoir, savoir ou vouloir) et en apportant des solutions au patient.
- Orienter le patient vers un autre professionnel de la santé.
- Initier une thérapie médicamenteuse, selon une ordonnance.
- Ajuster une thérapie médicamenteuse, selon une ordonnance.
- Ajuster-modifier la forme, la posologie ou la quantité d'un médicament prescrit.
- Ajuster-modifier la dose d'un médicament afin d'atteindre les cibles thérapeutiques.
- Ajuster-modifier la dose d'un médicament prescrit afin d'assurer la sécurité du patient.
- Prescrire et interpréter des analyses de laboratoire en établissement de santé.
- Prescrire une analyse de laboratoire en pharmacie communautaire.
- Prolonger l'ordonnance d'un médecin.
- Substituer au médicament prescrit, lors de rupture complète d'approvisionnement au Québec, un autre médicament de même sous-classe thérapeutique.
- Prescrire un médicament lorsqu'aucun diagnostic n'est requis.
- Prescrire un médicament pour une condition mineure (lorsque le diagnostic et le traitement sont connus).
- Déprescrire un médicament (par exemple : lors d'une cascade médicamenteuse, lors de la cessation d'une thérapie préventive, etc.) lors de la révision de la thérapie médicamenteuse.
- Rédiger une note au dossier à la suite d'une intervention.
- Transmettre les informations au patient, aux pharmaciens ou aux autres professionnels de la santé.